

**Compte Rendu Site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets – Pic de Cabaliros »  
Comité de pilotage le 02 Février 2010 à Arrens Marsous**

**Etaient présents :**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Statut</b>
M LEO Marc	Conseiller Général et Président de la communauté de Cnes du Val d'Azun
M AZAVANT Georges	Conseiller Général du Canton d'Argelès Gazost
M GERBET Pierre	Président du SIVOM de Labat de Bun – Maire d'Arcizans Dessus
M AUBRY Michel	Mairie de Cauterets
M Marc FILY	DDAF
M TOULOUZET Philippe	Adjoint Mairie de Sireix
M CAZAJOUS Marcel	Maire de Bun
M ANTHIAN Rémi	Groupement pastoral d'Arcizans Avant
M FROMIGUE Sébastien	Groupement Pastoral d'Arras Sireix
M THION Nicolas	Fédération Départementale pour la chasse
M BICCI Jacques	Président de la société de Chasse Arras – Sireix
M BAYONNE Jean Edouard	Société de Chasse Arras – Sireix
M BENUCHI Albert	Société de Chasse Diane de Saint Savin
M LAPLAGNE JL	Société de Chasse Diane de Saint Savin
M POULOT Michel	AAPPMA de Cauterets
M RAGNI Robert	AAPPMA du Val d'Azun
M LAUGA Jacques	AAPPMA du Val d'Azun
M LARZABAL jean Baptiste	ASPP65
Mme BODIN Julie	CREN Midi Pyrénées
Mme CIPIERE Annie	CRPGE
Mme LOUSTALOT FOREST Florence	ONF
M LANNE Sylvain	CC Val d'Azun

**Etaient excusés :**

<b>Nom Prénom</b>	<b>Statut</b>
M MALVY Martin	Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées
	DREAL
M PUJO André	Président la communauté de communes d'Argelès Gazost
Mme SALLENT Anne	Service Pastoral du CRPGE
Mme VILLACRES Jo	Club de Parapente 7ème ciel

Le point est fait sur l'état d'avancement de la démarche puis Florence Loustalot Forest, chargée de mission ONF, Appui technique de la CCVA, rappelle les enjeux issus de l'inventaire réalisé en 2009 des Habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Cette présentation est étayée par un diaporama joint au présent compte rendu.

### Les Habitats

Il est rappelé que les pelouses, les prairies et les landes occupent près de 70 % de la surface du site. Les enjeux sont de moyens à fort, ils ont pour objectifs de :

- Maintenir la surface et la diversité floristique des milieux ouverts
- Limiter l'envahissement par les ligneux et l'embroussaillage des pelouses et des prairies
- Restaurer la valeur patrimoniale des secteurs en déprise agricole
- Réhabiliter / maintenir la fauche en montagne pour les prairies

Les milieux humides représentent très peu de surfaces (1%) mais nécessitent un enjeu de conservation fort compte tenu de l'activité pastorale sur le site

- Préserver la naturalité des berges de cours d'eau
- Limiter et prévenir les dégradations directes des milieux humides (prairies humides, sources, ruisseaux, lacs, tourbières)
- Limiter le boisement et l'embroussaillage des zones humides
- Maintenir l'alimentation en eau des sources, la surface et la qualité des milieux humides (prise en compte dans les aménagements)

Les forêts et zones boisées sont peu représentées (10%). Ces zones sont situées en limite de site Natura 2000, les enjeux sont donc faibles. Cependant, il sera intéressant d'améliorer les connaissances sur la dynamique du hêtre dans les sapinières, et la dissémination des essences non autochtones ainsi que de préserver la naturalité des lisières forestières (plantations).

Les milieux rocheux occupent une partie importante des surfaces (19%) essentiellement dans les secteurs de plus haute altitude. Ils sont peu fréquentés par les activités sportives (escalade) et sont dans un bon état de conservation. Il conviendra de maintenir la qualité de ces milieux.

### Les espèces

- Androsace des Pyrénées : Maintien des populations et des habitats (falaises)
- Chiroptères : Maintenir la diversité et la qualité des habitats (pelouses et prairies, milieux semi ouverts, arbres isolés, granges, mines, ...), limiter les dérangements
- Lézard des Pyrénées n'ont pas été observé sur le site Maintien des habitats (milieu rocheux)
- Desman des Pyrénées : Maintien des habitats (cours d'eau)

Florence Loustalot Forest présente ensuite l'organisation des groupes de travail. Elle rappelle que les groupes de travail se sont basés sur les inventaires des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Monsieur Pierre GERBET souligne que les pistes forestières qui permettaient l'exploitation du bois n'ont plus été entretenues. L'accès à l'Estive de la Labasse n'est pas facile car le départ s'effectue aujourd'hui sur des terrains privés, la piste forestière existante est fermée, il faudrait l'ouvrir pour la rendre mécanisable.

Monsieur Pierre GERBET remercie les techniciens ayant travaillé sur le projet. Il souligne les difficultés du site du fait des secteurs et des fonctionnements différents des estives. Il indique qu'il convient maintenant d'étudier les propositions de gestion proposées. Il rappelle qu'une expérience a eu lieu par le passé pour maintenir un troupeau sur le haut de l'estive mais que celle-ci n'a pas fonctionné du fait surtout de l'éleveur retenu. Cette expérience a laissé des traces.

Monsieur THION indique qu'il conviendra de faire attention lors de l'ouverture des milieux par écobuage ou débroussaillage. Un travail raisonné et concerté en amont permettra de ne pas supprimer certains milieux. Un travail en mosaïque devra être privilégié.

De plus, lors de la création de clôtures, il conviendra de faire attention aux collisions des oiseaux en effectuant de la prévention par la mise en place de plaquettes ou de rubans sur la clôture.

Florence Loustalot Forest indique qu'il faudra mentionner ces remarques dans les fiches actions.

Annie CIPIERE souligne que le travail en mosaïque n'est pas évident pour assurer la sécurité des personnes et demande s'il existe des fiches techniques.

Marc FILY souligne l'expérience sur le Pays Toy où des fiches actions ont été développées pour expliquer le travail en mosaïque. Il faut se rapprocher des animatrices Claire ACQUIER et Aurore GOUPILLON.

Sébastien FROMIGUE demande des informations sur les autorisations de circulation sur les pistes.

Florence Loustalot Forest indique que les pistes ont un usage pastoral et qu'il n'appartient pas à la démarche Natura 2000 de fixer des règles de circulation.

Marc FILY souligne qu'une réglementation des engins motorisés sur les pelouses est en vigueur depuis 2005. Compte tenu de l'augmentation de la fréquentation des engins motorisés (quads, 4x4...) par des non professionnels au niveau départemental, il y a eu une augmentation des contrôles par les services de l'état (ONC, PNP, ...). C'est une démarche départementale dans le but de maîtriser cette pratique. Il invite les communes à réaliser un inventaire des sentiers

Pierre GERBET regrette que les collectivités locales n'aient pas été informé de cette accentuation de contrôle et invite les communes à formaliser un inventaire des pistes pour définir les conditions de circulation en précisant par des photos les caractéristiques (pistes, parking..).

Marc FILY rappelle que c'est le code de l'environnement qui dit les responsabilités mais c'est la commune qui décide par un arrêté municipal fixant les règles de circulations. Il précise que la réglementation vient après la réflexion collective. Il souligne que ce débat a tout à fait sa place dans un DOCOB afin de mener une réflexion avec les différents usagers et trouver des solutions techniques.

Pierre GERBET souligne qu'il faut le prendre en compte car cela pourrait avoir des répercussions sur l'activité pastorale.

Pierre GERBET demande à l'assemblée la validation de la présentation des propositions de mesures en application de la Directive Habitats. Celles-ci seront traduites en fiches actions pour la réalisation du DOCOB.

L'assemblée valide les propositions.

